Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT SUR LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le Canton de Vaud a dynamisé ses relations extérieures en 2008-2009

Le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil son rapport annuel sur les affaires extérieures du Canton. Entièrement remanié dans sa présentation, ce rapport qui couvre en réalité la période de juillet 2008 à décembre 2009 dresse un état des lieux des différentes collaborations aux échelons fédéral, intercantonal et transfrontalier. Il en ressort que le Gouvernement a intensifié durant cette période sa politique visant à faire rayonner le canton et entendre sa voix par-delà ses frontières.

Comme le prévoit à l'échelle des cantons romands la Convention des conventions, le Conseil d'Etat adresse au Grand Conseil son Rapport annuel en matière de politique extérieure. La Commission thématique en charge des affaires extérieures préavisera sur ce dernier conformément à l'article 60 de la loi sur le Grand Conseil.

Elaboré comme chaque année par l'Office des affaires extérieures (OAE), le rapport vaudois couvre la période qui s'étend de juillet 2008 à décembre 2009, afin d'adopter dès l'an prochain le rythme de l'année civile. Restructuré et synthétisé par rapport aux éditions précédentes, ce document se présente pour la première fois sous la forme d'une brochure en couleurs et largement illustrée.

En substance, le Conseil d'Etat constate que les différentes mesures décidées en 2008 pour développer les échanges avec les élus vaudois aux Chambres fédérales portent leurs fruits. Le transfert de la Conférence des affaires fédérales à Berne durant la session parlementaire a largement contribué à cette amélioration, tout comme l'instauration de séances thématiques régulières.

Le Conseil d'Etat a intensifié également sa stratégie de collaborations intercantonales, dans les domaines de l'enseignement, de la santé, des transports ou encore de la promotion économique. Cette démarche d'ouverture a conduit notamment à la signature avec le Gouvernement genevois d'un protocole d'accord sur le renforcement des infrastructures dans la région lémanique, suivi en décembre 2009 d'une convention avec la Confédération et les CFF qui planifie les aménagements ferroviaires

nécessaires entre Lausanne et Genève.

Le canton participe activement au développement et à la modernisation du fédéralisme, principalement dans le cadre des travaux de la Fondation ch. L'accession du président du Conseil d'Etat à la présidence de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) au 1er janvier 2010 renforcera l'implication vaudoise dans cette réflexion.

Cette volonté de collaboration prévaut encore dans les relations transfrontalières. En assumant la présidence du Conseil du Léman, de la plateforme arcjurassien.ch et en assurant la coordination du programme de financements Interreg, le canton de Vaud s'implique fortement dans le dialogue et les échanges avec la France voisine.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 février 2010

DFIRE, Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat, 021 316 20 01 - Roland Ecoffey, chef de l'Office des affaires extérieures, 021316 40 58. Rapport à télécharger sur: www.vd.ch, ou exemplaires à commander auprès de: info.oae@vd.ch.